

**PROCES VERBAL**, des délibérations de la séance spéciale du Conseil de Ville de la Ville du Lac St Joseph, tenue en date du 8 septembre 2004, au Club nautique St Louis, 360, chemin Thomas Maher, Lac St Joseph à 19h30 heures.

**ETAIENT PRESENTS**, monsieur le Maire Raymond Blouin, M. O'Donnell Bédard , monsieur Robert Simard, monsieur Michel Croteau, monsieur Guy Jacob, Monsieur Jocelyn Boivin et Monsieur Jacques Tessier formant quorum de ce Conseil sous la présidence de monsieur le Maire Raymond Blouin.

**6907 – Ouverture de la séance**

Le Maire monsieur Raymond Blouin déclare cette séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil.

**6908 - Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance spéciale du 8 septembre 2004.

**6909 – Toiture du presbytère**

Cet item est reporté au printemps 2005 afin de permettre au conseil municipal d'étudier la pertinence de conserver ce bâtiment.

**6910 - Travaux sur la route - Mandat à la firme Techni-Sol**

Proposé par le Conseiller Robert Simard, appuyé par le Conseiller O'Donnell Bédard, ce conseil accepte la proposition de la firme Techni-Sol pour réaliser une étude géotechnique sur le Chemin Thomas Maher et accepte de payer à cette firme la somme de \$2,300.00 plus les taxes applicables, le tout en conformité avec leur offre de service du 26 août 2004.

## **6911 - Projet d'entente concernant la protection incendie et la protection civile**

ATTENDU QUE les municipalités de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de Fossambault-sur-le-Lac et de Lac St-Joseph désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes pour conclure une entente relative à la protection contre l'incendie et à la protection civile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Guy Jacob, appuyé par le Conseiller Robert Simard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil:

- Autorise la conclusion d'une entente relative à la protection contre l'incendie et à la protection civile avec la Ville de Sainte-Catherine de la Jacques-Cartier et la Ville de Fossambault-sur-le-Lac. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite;
- Autorise le maire et le secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Ville, ladite entente ;
- La présente résolution entrera en vigueur conformément à la loi;

## **6912 - Règlement hors Cour de la mésentente entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et la Ville du Lac St-Joseph**

Il est proposé par le Conseiller O'Donnell Bédard, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil:

- Autorise le secrétaire-trésorier à verser à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier la somme de \$24,000.00 en capital, intérêts et frais en règlement du litige impliquant les deux municipalités et découlant de l'entente concernant la protection incendie et la protection civile;
- Autorise Me Léonce E. Roy à signer pour et au nom de la municipalité la déclaration de règlement hors Cour dans ce dossier;

### **6913 - Renonciation au délai de convocation**

Tous les membres du conseil présents renoncent au délai de convocation et acceptent de discuter des sujets suivants:

- Entente concernant le service de premiers répondants;
- Entente relative à une bibliothèque publique.

### **6914 - Entente concernant le service de premiers répondants**

ATTENDU QUE les municipalités de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de Fossambault-sur-le-Lac et de Lac St-Joseph désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes pour conclure une entente relative au service de premiers répondants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jocelyn Boivin, appuyé par le Conseiller Robert Simard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil :

- Autorise la conclusion d'une entente relative au service de premiers répondants avec la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et la Ville de Fossambault-sur-le-Lac. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite;
- Autorise le maire et le secrétaire-trésorier à signer ladite entente;
- La présente résolution entrera en vigueur conformément à la loi.

### **6915 - Entente concernant la bibliothèque publique**

ATTENDU QUE les municipalités de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et de Lac St-Joseph désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes pour conclure une entente relative à une bibliothèque publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller O'Donnell Bédard, appuyé par le Conseiller Robert Simard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil:

- Autorise la conclusion d'une entente relative à une bibliothèque publique avec la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.
- Autorise le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer ladite entente.
- La présente résolution entrera en vigueur conformément à la loi.

#### **6916 – Levée de la séance**

Il est proposé par le Conseiller Jocelyn Boivin, appuyé par le Conseiller Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance.

---

Vivian Viviers  
Secrétaire-trésorière

---

Raymond Blouin  
Maire